



FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

BP93  
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax: 04 93 29 79 98  
secretariat-autonome@orange.fr

*Affiliée à la FA-FPT*

**Monsieur Manuel VALLS**  
**Ministre de l'Intérieur**

Place Beauvau  
75800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 29 mars 2013

**Objet : Violences à l'encontre des sapeurs-pompiers**  
**Envoyé par courriel et par fax avec AR au 01 40 07 21 09**

Monsieur le Ministre,

La Fédération Autonome des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs techniques et spécialisés sollicite, à nouveau, votre intervention sur un sujet qui a des raisons de préoccuper nos concitoyens, d'interpeller la classe politique et leurs relais médiatiques mais qui malheureusement est vécu dorénavant par tous les sapeurs-pompiers au quotidien.

Il s'agit de la problématique de la sécurité des personnels des SDIS de France en intervention. Plus précisément, de l'insécurité due aux incivilités et agressions physiques de toute nature. L'intensité croissante de ces violences, notamment en zones urbaines, pose question et la banalisation de ces exactions pourtant régulières et récurrentes nécessite des mesures urgentes.

Mais tout d'abord, nous souhaitons revenir sur les violences quotidiennes liées à la réponse donnée par les pouvoirs publics, aux ivresses sur voie publique. Cette problématique qui certes, n'est pas nouvelle, prend une autre dimension dans la mesure où les forces de police et de gendarmerie se déplacent de moins en moins sur certains secteurs sensibles et zones dites de non-droit. Prétextant un risque de complication, nos collègues des forces de l'ordre laissent le soin, de plus en plus fréquemment, aux seuls sapeurs-pompiers de pénétrer dans ces cités, sans le niveau de protection nécessaire.

Dernier maillon de la chaîne de secours, les sapeurs-pompiers deviennent les victimes d'un Etat défaillant et qui semble parfois avoir démissionné.

Par ailleurs, la mobilisation de nos moyens de secours pour traiter ces situations qui ne relèvent bien souvent pas de missions à caractère d'urgence, génère de vraies situations de carences opérationnelles, préjudiciables au traitement des vraies situations d'urgence. Faut-il ici rappeler que nos ambulances ne sont pas à considérer comme des cellules de dégrisement ambulantes ou comme des taxis gratuits ?

Ces choix opérationnels sont ainsi contestables, tant sur le plan de la déontologie du service public, que sur un plan juridique où l'Etat construit indirectement un défaut de moyens dans la distribution des secours.

Faut-il aussi rappeler l'article R3353-1 du code de la santé publique qui précise que l'ivresse publique et manifeste, est punie d'une contravention de deuxième classe ? A ce titre, pourquoi verbaliser un comportement et continuer à le prendre en charge financièrement au travers d'une distribution des secours parfois dangereuse ?

S'agissant des interventions pour feux divers, prétextes à de véritables embuscades dressées par des bandes armées, nous relevons une augmentation chez les sapeurs-pompiers, de l'exercice du droit de repli. Cette disposition est pour nous, professionnels des secours, une réponse extrême à ne pas mettre en œuvre à la légère. C'est toutefois la seule réponse que les sapeurs-pompiers ont trouvé pour ne plus être pris en otage, par une population qui ne souhaite pas bénéficier des secours, mais désire simplement en découdre avec les Corps constitués de notre Etat républicain.

Derniers exemples au cours de ces quinze derniers jours : deux agressions dans le Gard les 12 et 14 mars dernier ou encore les menaces reçues avec une carabine par les pompiers nantais ou les tentatives de violence au cutter subies par nos collègues montpelliérains, deux faits recensés sur la journée du 22 mars dernier.

Si les préfetures impuissantes entendent laisser se développer des zones de non-droit, c'est un choix politique qu'il faudra annoncer et assumer.

Les sapeurs-pompiers vous interpellent aujourd'hui en votre qualité de premier pompier et premier policier de France, mais aussi comme responsable politique.

Nous dénonçons :

- une chaîne de commandement interne et préfectorale qui ne réagit pas face au mal-être des sapeurs-pompiers intervenants, se contentant souvent d'études et d'audits inutiles ;
- des pouvoirs publics qui certes condamnent verbalement les violences faites aux sapeurs-pompiers mais sans jamais proposer des mesures concrètes ;
- l'absence de réponse adaptée face à cette recrudescence d'agressions envers les sapeurs-pompiers.

Nous vous demandons de réunir l'ensemble des acteurs de la chaîne des secours, pour que soient clairement définies les devoirs et obligations de chacun dans le cadre des exigences minimales de sûreté.

Nous redoutons tous à terme, une actualité dramatique.

En espérant avoir retenu votre attention, nous restons à disposition de vos services pour amorcer un processus et définir des réponses opérationnelles qui garantiraient la sécurisation de nos intervenants.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Le Président fédéral, André GORETTI**

